

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

E-981-5 MODIFICATION DE LA LICENCE DE COMMERCIALISATION SHAZAM, UN LOGICIEL DE RECOMMANDATION DE MUSIQUE

Le Comité exécutif prend acte des modifications apportées à la licence de commercialisation Shazam, un logiciel de recommandation de musique, selon le document A-16/981^e/380 déposé aux archives.

E-981-6 CONTRAT DE RECHERCHE ET DE LICENCE AVEC LA SOCIÉTÉ GRICS

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat de recherche et de licence à intervenir avec la Société GRICS, selon le document A-16/981^e/398 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer ce contrat après qu'il aura été visé par le Bureau des affaires juridiques.

E-981-7 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT CONCERNANT CERTAINS CONTRATS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (10.6)

ATTENDU que la Charte de l'Université de Montréal détermine que le Conseil de l'Université exerce tous les droits et tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et au développement de l'Université;

ATTENDU qu'en vertu de la Charte de l'Université de Montréal, le Conseil peut déléguer certains de ses pouvoirs à tout organisme ou officier de l'Université ou d'une faculté et il peut autoriser ceux-ci à déléguer à d'autres certains de leurs pouvoirs;

ATTENDU que la Charte de l'Université de Montréal prévoit que le Comité exécutif exerce tous les pouvoirs du Conseil sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve;

ATTENDU qu'il y a lieu que certains pouvoirs afférents à la signature de demandes de subventions et des ententes contractuelles en rapport avec les activités des professeurs et chercheurs de l'Université de Montréal soient délégués au recteur et selon le cas, au vice-recteur responsable de la recherche, et, le cas échéant, au vice-recteur adjoint et aux doyens des facultés concernées;

ATTENDU qu'il y a lieu que ces personnes puissent être autorisées à sous-déléguer partie desdits pouvoirs et de signer les documents y afférents;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

ATTENDU que ces pouvoirs ont été en partie conférés par le *Règlement concernant certains contrats de l'Université*;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce Règlement pour qu'il reflète plus adéquatement la réalité des activités de l'Université;

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

Le Comité exécutif

approuve l'amendement de l'article 9 du *Règlement concernant certains contrats de l'Université* (Règlement 10.6) pour qu'il se lise dorénavant comme suit :

9. Recherche

9.1 DÉFINITIONS

9.1.1 Subvention

Engagement d'une fondation, d'un organisme gouvernemental, paragouvernemental ou institutionnel, ou d'une entreprise («organisme subventionnaire») envers l'Université, ayant pour objet de fournir à certaines conditions une contribution financière ou en nature à des travaux de recherche auxquels l'Université collabore ou qu'elle dirige, incluant l'achat d'équipements et l'entretien d'infrastructures.

9.1.2 Subvention institutionnelle

Subvention pour un projet d'envergure institutionnelle selon les conditions d'un programme d'un organisme subventionnaire.

9.1.3 Contrat de recherche

Contrat ayant pour objet d'une part, l'engagement de l'Université, à réaliser des enquêtes, études ou recherches, et, d'autre part, l'engagement d'un tiers à financer ces activités ou à y contribuer en nature, à certaines conditions.

9.1.4 Contrat de licence

Contrat par lequel l'Université concède, relativement à une invention, œuvre ou découverte découlant de travaux de recherche, des droits de propriété intellectuelle, notamment des droits de diffusion ou d'utilisation à des fins de recherche ou de commercialisation, ainsi que tout contrat par lequel une

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

option de licence est consentie, lorsque les dispositions de ce contrat déterminent déjà les modalités de la licence à conclure.

9.1.5 Contrat de transfert de matériel

Contrat qui constate la remise d'un produit ou d'une matière (le «matériel»), par une personne (le «pourvoyeur») à l'Université (le «receveur»), ou réciproquement, afin que le receveur l'utilise à certaines conditions à des fins de recherche seulement, et par lequel le pourvoyeur peut exiger une licence lui permettant d'utiliser les résultats découlant des travaux effectués par le receveur avec le matériel visé.

9.1.6 Engagement de confidentialité

Engagement qui peut être unilatéral de la part de l'Université envers un tiers, ou réciproque de la part de l'Université et d'un tiers, visant exclusivement à préserver la confidentialité d'informations divulguées par une de ces personnes à l'autre.

9.1.7 Convention de transfert de droits de propriété intellectuelle à Valorisation-recherche s.e.c. ou à toute autre entreprise créée par l'Université pour la valorisation des produits universitaires

Contrat avec Valorisation-recherche s.e.c. ou toute autre entreprise créée par l'Université ayant pour objet la valorisation des produits universitaires qui peut inclure la concession de droit par des contrats de licences, le transfert ou la cession d'actions ou de parts d'entreprises dérivées, ainsi que des ententes de partage ou de gestion de propriété intellectuelle, ainsi que tout document accessoire.

9.2 DÉLÉGATIONS ET SOUS-DÉLÉGATIONS

9.2.1 Demande de subvention

dont l'octroi est recommandé par un comité de pairs et qui ne comporte pas d'obligation quant à l'utilisation ou la diffusion des résultats découlant de la recherche visée, notamment les subventions pour les dépenses de fonctionnement ou dépenses courantes et les aides au chercheur :

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche ou
Doyen de la faculté concernée
Qui sous-délèguent respectivement aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

Vice-doyen responsable de la recherche de la faculté concernée

- 9.2.2 Demande de subvention institutionnelle ainsi que tout document requis par l'organisme subventionnaire pour donner effet à l'octroi d'une telle subvention, notamment toute entente portant sur la propriété et la gestion d'éléments de propriété intellectuelle et d'équipements, lorsque la subvention a fait l'objet d'une demande conjointe de plusieurs institutions :

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

- 9.2.3 Autres demandes de subvention

Jusqu'à 2 000 000 \$ Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche
Jusqu'à 200 000 \$ Doyen de la faculté concernée

Qui sous-délègue au :

Jusqu'à 1 000 000 \$ Vice-recteur adjoint responsable de la recherche

Jusqu'à 200 000 \$ Directeur général du Bureau Recherche-
Développement-Valorisation
Vice-doyen de la Faculté concernée

- 9.2.4 Contrat de recherche

Jusqu'à 1 000 000 \$ Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche
conjointement avec le secrétaire général

Qui sous-délègue respectivement aux :

Vice-recteur adjoint responsable la recherche et au directeur du Bureau des affaires juridiques

Jusqu'à 500 000 \$ Vice-recteur responsable de la recherche

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

Qui sous-délègue aux :

Jusqu'à 500 000 \$ Vice-recteur adjoint responsable de la recherche

Jusqu'à 100 000 \$ Directeur général du Bureau Recherche-
Développement-Valorisation

9.2.5 Contrat de recherche exécuté pour Valorisation Recherche s.e.c.

Jusqu'à 1 500 000 \$ Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue aux :

Jusqu'à 500 000 \$ Vice-recteur adjoint responsable de la recherche

Jusqu'à 200 000 \$ Directeur général du Bureau Recherche-
Développement-Valorisation

9.2.6 Licences consenties par l'Université

- a) Lorsqu'il s'agit seulement d'un renouvellement ou d'une prolongation d'une licence exclusive ou non, consentie à toutes fins même commerciales, aux mêmes conditions que celle de la licence initiale à l'exception des contreparties monétaires offertes par le licencié et de la durée qui diffèrent :

ou

- b) Lorsque la licence est non exclusive, qu'elle est consentie à un tiers qui est partie à un contrat de recherche, seulement à des fins de recherche interne et ne peut être transférée ou cédée qu'à un affilié du tiers :

ou

- c) Lorsque la licence est non exclusive et qu'elle est consentie à des fins de reproduction, adaptation, publication ou communication de rapports, à un organisme gouvernemental et transférable ou cessible seulement aux autres organismes du même gouvernement:

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

Qui sous-délègue aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche ou Directeur général du
Bureau Recherche-Développement-Valorisation

9.2.7 Contrat d'utilisation de matériel (Material transfer agreement)

Lorsqu'il contient seulement une licence non exclusive portant sur les
résultats, découvertes ou inventions découlant de l'utilisation du matériel,
consentie par le receveur en faveur du pourvoyeur à des fins de recherche
interne seulement :

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche ou Directeur général du
Bureau Recherche-Développement-Valorisation

9.2.8 Engagement de confidentialité

Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche ou Directeur général du
Bureau Recherche-Développement-Valorisation

9.2.9 Convention relative à la recherche avec des partenaires externes

- a) Lorsqu'elle ne porte que sur des engagements de mise à la disposition
d'équipements, de locaux ou de personnel non enseignant par l'Université ou
par l'un des partenaires, sur recommandation du doyen de la faculté
concernée ou du directeur du département ou de l'école concernés :

Jusqu'à 1 000 000 \$ Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche
conjointement avec le secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

Qui sous-délègue respectivement aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche et directeur du Bureau des affaires juridiques

Jusqu'à 500 000 \$ Vice-recteur à la recherche responsable à la recherche

Qui sous-délègue aux :

Jusqu'à 500 000 \$ Vice-recteur adjoint responsable la recherche

Jusqu'à 100 000 \$ Directeur général du Bureau Recherche-Développement-Valorisation

ou

- b) Lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à la gestion de la propriété intellectuelle, seulement si les droits consentis par l'Université sont des licences à des fins autres que commerciales, exclusives ou non

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue au : Vice-recteur adjoint responsable la recherche

- 9.2.10 Convention de gestion de propriété intellectuelle avec les institutions affiliées à l'Université et engagements en découlant, incluant les cessions de droits de propriété intellectuelle à cette institution affiliée :

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue au : Vice-recteur adjoint responsable de la recherche

- 9.2.11 Convention de transfert de droits de propriété intellectuelle avec Valorisation-recherche s.e.c, dont toute cession de brevet et demande de brevets, toute procuration aux agents de brevets, tout contrat de licence et de transfert d'actions ou de parts d'entreprises dérivées, ainsi que toute entente de partage, de gestion de propriété intellectuelle :

Recteur ou Vice-recteur responsable de la recherche

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

Qui sous-délègue aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche ou Directeur général du
Bureau Recherche-Développement-Valorisation

- 9.2.12 Convention de cession de droits de propriété intellectuelle des professeurs
ou chercheurs de l'Université en faveur de cette dernière :

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche ou Directeur général du
Bureau Recherche-Développement-Valorisation

- 9.2.13 Convention de partage de redevances entre les professeurs ou chercheurs
de l'Université et cette dernière :

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue au :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche ou Directeur général du
Bureau Recherche-Développement-Valorisation.

- 9.2.14 Cession de droits de propriété intellectuelle par des tiers à l'Université

a) Par des tiers affiliés ou reliés :

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche

Qui sous-délègue au : Vice-recteur adjoint responsable de la recherche

b) Par des tiers ni affiliés ni reliés

Recteur ou
Vice-recteur responsable de la recherche conjointement avec le secrétaire
général

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

Qui sous-déleguent respectivement aux :

Vice-recteur adjoint responsable de la recherche et directeur du Bureau des affaires juridiques

E-981-8 DÉLÉGATION DE POUVOIR DE SIGNATURE CONCERNANT CERTAINS
CONTRATS DE SERVICES DE PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU
PROJET DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT

Le Comité exécutif

1. entérine les contrats de services de professionnels relatifs au projet de mise en valeur du site de la cour de triage CP à Outremont approuvés et signés par le vice-recteur adjoint et chef de cabinet, M. Alexandre Chabot en date du présent document;
2. autorise le vice-recteur adjoint et chef de cabinet, M. Alexandre Chabot à approuver et à signer tout contrat de services de professionnels lié à la construction et relatif au projet de mise en valeur du site de la cour de triage CP à Outremont, dont la valeur n'exécède pas cent mille dollars (100 000\$), selon le document A-16/981^e/406 déposé aux archives.

E-981-9.1 APPELS D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN SPECTROMÈTRE
RMN 700MHZ

Le Comité exécutif

1. autorise l'émission d'un appel d'offres de l'ordre de deux millions de dollars (taxes non incluses) pour l'acquisition d'un spectromètre RMN 700 MHZ avec cryo-sonde pour ainsi augmenter la sensibilité, la résolution et le débit des analyses de structure moléculaire de composés chimiques multiples synthétisés par l'approche combinatoire dans le cadre du projet « Innovation Through Parallel Experimentation : Infrastructure for Combinatorial Science », subventionné par la Fondation canadienne pour l'innovation (projet FCI no 8134), selon le document A-16/981^e/381 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer tous les documents nécessaires à cet appel d'offres, après qu'ils auront été visés par le Bureau des affaires juridiques;
3. autorise la Division approvisionnements de l'Université de Montréal à émettre le bon de commande au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage aux critères

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

d'évaluation spécifiés au document d'appel d'offres et lorsque la Fondation canadienne pour l'innovation aura versé sa contribution financière.

E-981-9.2 APPELS D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE TROIS DIFFRACTOMÈTRES À RAYON X

Le Comité exécutif

1. autorise l'émission d'un appel d'offres de l'ordre de un million six cent mille dollars (taxes non incluses) pour l'acquisition de trois diffractomètres pour ainsi augmenter la sensibilité, la résolution et le débit des analyses structurales de composés chimiques multiples synthétisés par l'approche combinatoire dans le cadre du projet « Innovation Through Parallel Experimentation : Infrastructure for Combinatorial Science », subventionné par la Fondation canadienne pour l'innovation (projet FCI no 8134), selon le document A-16/981^o/382 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Recherche, M. Jacques Turgeon, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer tous les documents nécessaires à cet appel d'offres, après qu'ils auront été visés par le Bureau des affaires juridiques;
3. autorise la Division approvisionnements de l'Université de Montréal à émettre le bon de commande au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage aux critères d'évaluation spécifiés au document d'appel d'offres et lorsque la Fondation canadienne pour l'innovation aura versé sa contribution financière.

E-981-9.3 APPELS D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE LA GARE DE TRIAGE OUTREMONT

Le Comité exécutif

1. autorise l'émission d'un appel de propositions d'un maximum de 750 000 \$ pour réaliser les livrables, selon le document A-16/981^o/404 (version modifiée) déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur – Administration et finances, M. Claude Léger, à signer tous les documents nécessaires à cet appel de proposition, après qu'ils auront été visés par le Bureau des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 11 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

E-981-10 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’AFFILIATION DU CSSS CAVENDISH

1. approuve le projet de contrat concernant le renouvellement de l’affiliation du CSSS Cavendish avec l’Université de Montréal, selon le document A-16/981^e/391 déposé aux archives;
2. autorise recteur, M. Luc Vinet à signer ledit contrat pour et au nom de l’Université, lorsqu’il aura reçu l’approbation du Ministre.

E-981-11.1 NOMINATION D’UN VICE-DOYEN À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le Comité exécutif nomme M. André Ferron, professeur agrégé au Département de physiologie de la Faculté de médecine, vice-doyen à la Faculté des études supérieures à compter du 31 octobre 2005 et pour un mandat conforme aux prescriptions des Statuts.

E-981-11.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENT DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/981^e/401.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- a donné un avis favorable.

E-981-11.5 DÉMISSION

Le Comité exécutif accepte la démission de la personne dont le nom paraît au document A-16/981^e/392.2 déposé aux archives et sur laquelle le Sous-comité – affaires professorales- a donné un avis favorable.

E-981-11.6 NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT DE L’UNIVERSITÉ AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR

Le Comité exécutif désigne Mme Julie Carrier, professeure agrégée au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences et co-directrice du laboratoire de chronobiologie au « Centre d’étude du sommeil et des rythmes biologiques » comme représentante de l’Université de Montréal au Conseil d’administration de l’Hôpital du Sacré-Cœur, pour un mandat de trois ans débutant le 11 octobre 2005.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 12 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

E-981-11.7 NOMINATION DE MEMBRES AUX COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le Comité exécutif

1. nomme le Dr Jean-Pierre Gossard, professeur agrégé, Département de physiologie, Université de Montréal, comme membre du Comité d'éthique de la recherche de la Faculté de médecine à titre de chercheur représentant des sciences fondamentales;
2. nomme les personnes suivantes comme membres du Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et sciences :
 - Dr Yves Jalbert, chercheur-évaluateur à l'Institut national de santé publique du Québec, à titre de *membre représentant la collectivité*;
 - M. Martin Arguin, professeur titulaire, Département de psychologie, Université de Montréal, à titre de *chercheur ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité*;
 - M. Peter Dietsch, chercheur postdoctoral au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, à titre de *membre substitut spécialisé en éthique*;
 - Me Alain Roy, actuellement membre spécialisé en droit, à titre de *membre substitut spécialisé en droit*;
3. nomme les personnes suivantes comme présidente et vice-présidente du Comité d'éthique de la recherche des sciences de la santé :
 - Mme Marie-France Daniel, actuellement membre suppléant représentant le Département de kinésiologie, à titre de *présidente*;
 - Mme Ety Bitton, professeure agrégée de l'École d'optométrie, à titre de *vice-présidente*;
4. l'ensemble de ces nominations est d'une durée de deux ans et neuf mois, allant du 13 octobre 2005 au 31 mai 2008.

E-981-12.1 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément au document A-16/981^o/402 déposé aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 13 de 13

**Résolutions adoptées à la 981^e séance
le 31 octobre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 28 novembre 2005

E-981-12.2 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/981^e/403 (série 403 à 403.4) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

La secrétaire générale,
Francine Verrier